



CANTAL

Hautes Terres Tourisme

Séance du lundi 26 mai 2025

Date de la convocation : 13/05/2025

Le lundi 26 mai 2025 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Gilles CHABRIER (Collège 1),

En exercice : 28

Dont 6 avec voix
consultative

Présents : 15

Absents et excusés :
34

Présents : Didier ACHALME (Collège 1), Gilles CHABRIER (Collège 1), Claude CHANUT (Collège 1), Xavier FOURNAL (Collège 1), Philippe GLAIZE (Collège 2), Daniel MEISSONNIER (Collège 1), Jean-Pierre PENOT (Collège 1), Laurent FILLION (Collège 3), Philippe SARANT (Collège 1), Danièle MARJOREL (Collège 1), Clément FOURIÉ (Collège 2), Franck RAYMOND (Collège 2), Monique ROBERT (Collège 2), Samuel HOUEDEMON (Collège 2), Eric VIALA (Collège 1)

Excusés : Magali CRAUSER (Collège 1), Philippe JULIEN (Collège 2), Philippe LEBERICHEL (Collège 1), Thierry MATHIEU (Collège 1), Eve ALCAIDE (Collège 3), Roland VERNET (Collège 1), Bruno AVIGNON (Collège 3), Philippe MOURGUES (Collège 3), Dominique DAVOUST (Collège 2), Jérôme CAZANAVE (Collège 2), Hermance PUECH (Collège 2), Benoit PARRET (Collège 2)

Absents : Claire ANDRIEUX-JANNETTA (Collège 1), Stéphane SERRE (Collège 2), Françoise VAUCHE (Collège 2), Sébastien ROUCHY (Collège 2), Vivien BATIFOULIER (Collège 1), Christophe SOULIER (Collège 1), Franck DE MAGALHAES (Collège 1), Denis DELPIROU (Collège 1), Bernadette BEAUFORT (Collège 1), Jean-Paul REBOUL (Collège 1), Gilles AMAT (Collège 1), David GENEIX (Collège 1), Alain VAN SIMMERTIER (Collège 1), Robert JOUVE (Collège 1), Isabelle DEROUET (Collège 3), Béatrice THOMAS (Collège 2), Mathias DAUB (Collège 2), Fabienne AIGUEPARSES (Collège 2), Céline LEPAGE (Collège 2), Christophe MONIER (Collège 2), Jean-Louis POUDEROUX (Collège 2), Charlie MARIDET (Collège 2)

Secrétaire de séance : Anne-Julie LOUBRADOU

Délibération n°DE_019_2025**Objet : Convention d'objectifs 2025-2027**

Vu le Code du tourisme, notamment ses articles L. 133-1 à L. 133-10, L. 134 -1, L. 134-5 et L. 134-6, R. 133-1 à R. 133-18 et R. 134-12 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 9 février 2017 créant l'office de

tourisme intercommunal « Hautes Terres Tourisme » ;

Vu les statuts de Hautes Terres Tourisme ;

Vu la délibération n° 2022_06 du 27 janvier 2022 relative à l'approbation de la convention d'objectifs et de moyens entre Hautes Terres Communauté et Hautes Terres Tourisme ;

Vu la convention d'objectifs et de moyens entre Hautes Terres Communauté et son office de tourisme signée le 28 janvier 2022 pour une durée de 3 ans (2022-2024) ;

Vu la délibération n° DE_034_2024 du 12 décembre 2024 approuvant une prolongation de 6 mois de la convention d'objectifs et de moyens 2022-2024 entre Hautes Terres Communauté et Hautes Terres Tourisme ;

Rappelant que la convention d'objectifs et de moyens entre Hautes Terres Communauté et son office de tourisme est obligatoire pour que Hautes Terres Tourisme soit classé, et au titre de la transparence des aides financières allouées par la communauté de communes ;

Vu la délibération n°DE_018_2025 du 26 mai 2025 approuvant le cadre stratégique de développement touristique pour la période 2025-2027 ;

Considérant la nécessité de procéder à une nouvelle convention d'objectifs et de moyens pour une durée de deux ans, soit sur la période 2025-2027, liant Hautes Terres Communauté et l'Office de Tourisme Hautes Terres Tourisme ;

Considérant la proposition de convention d'objectifs et de moyens ainsi que son annexe opérationnelle tels qu'annexés à la présente délibération ;

Monsieur le Président propose :

- **D'APPROUVER** la convention d'objectifs et de moyens pour la période 2025-2027 entre Hautes Terres Communauté et Hautes Terres Tourisme ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Directeur à signer tout acte pour la mise en œuvre de la présente délibération ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.